

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/020**

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SCOT DU BASSIN  
DE VIE DU SORNIN**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le SCOT du bassin de vie du Sornin a été approuvé par délibération du Conseil Syndical du SCOT du bassin de vie du Sornin le 17 mai 2011. Il est exécutoire depuis le 6 août 2011 et s'applique aux 25 communes du territoire.

Après la fusion des deux communautés de communes qui constituaient ce Syndicat Mixte, la compétence SCOT a été reprise dans la nouvelle entité Charlieu-Belmont Communauté et le Syndicat dissout.

L'article 17 de la loi n° 2010-88 du 12 juillet 2010. Portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi ENE ou Grenelle 2) a prévu que les SCOT en cours d'élaboration ou de révision à la date de sa promulgation pouvaient opter pour l'application des dispositions antérieures à la loi Grenelle 2 s'ils étaient arrêtés avant le 1er juillet 2012 et approuvés avant le 1er juillet 2013. Ils devaient alors intégrer les dispositions de la loi Grenelle II lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016. Ce délai a été repoussé au 1er janvier 2017 par la loi ALUR dans son article 129 (VIII) et a disparu dans la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017, l'intégration des dispositions devant se faire «au plus tard, à l'occasion de leur prochaine révision ».

Le SCOT du bassin de vie du Sornin, approuvé le 17 mai 2011 rentre dans le cas de figure ci-dessus, puisqu'il a été construit et approuvé dans les dispositions du Code de l'Urbanisme antérieures à la loi Grenelle.

Après une analyse fine de ses contenus, orientations et objectifs du SCOT en vigueur, il est apparu que seules des modifications mineures étaient nécessaires pour que le document soit conforme avec la loi Grenelle, aussi la Communauté a décidé, par délibération 2016-152 du 20 octobre 2016, d'engager une procédure de modification simplifiée pour intégrer les dispositions nécessaires.

La procédure de modification simplifiée est ici utilisée, conformément à l'article L143-37 du Code de l'Urbanisme. Cette procédure, qui ne nécessite pas d'enquête publique, peut être utilisée dans la mesure

où les changements apportés au SCOT ne relèvent ni de la révision, ni de la modification de droit commun (art. L143-29, L143-32 et 34 du CU). En l'espèce, l'objet de la modification simplifiée, limitée aux compléments et corrections exposées ci-dessous, ne relève pas des cas mentionnés aux articles

## **OBJET DE LA MODIFICATION**

La procédure de modification simplifiée a pour objet de compléter le Rapport de Présentation pour y intégrer des éléments demandés par la loi Grenelle 2 et de corriger 4 erreurs matérielles dans le plan d'orientations générales du Document d'Orientations Générales (DOG) et une annexe du même document :

### **1. La modification du Rapport de présentation comprend l'intégration des éléments suivants :**

- L'analyse de la consommation foncière les 10 années précédant l'approbation du SCOT à inscrire dans le Rapport de présentation conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L141-3
- La justification, des objectifs chiffrés de consommation foncière comme le prévoit le même alinéa de l'article L141-3. Ceux-ci existent, mais sont présentés dans le PADD et le DOG ;
- L'actualisation de la prise en compte ou compatibilité avec des documents de « rang supérieur » fixés par les articles L131-1 à L131-3.

### **2. La correction de quatre erreurs matérielles, d'ordre cartographique :**

- Dans le Plan d'Orientations Générales du DOG, sur :
  - Le segment d'une « route secondaire offrant des vues panoramiques à garder dégagées » mal dessiné à Ecoche ;
  - Le segment d'une « ligne de crête sensible » mal dessiné à St Denis St Denis de Cabanne ;
  - Un périmètre de disponibilité et de réserve trop étendu au nord de la Zone d'activités de Gayen à St Nizier ;
- Une erreur dans la carte n°2 de l'annexe 3 et délimitant la Zone d'Aménagement Commercial de Charlieu. Un périmètre d'interdiction du commerce a été porté sur une partie du centre-ville, qui n'est pas conforme aux prescriptions du DOG dans son paragraphe 3.4.2 qui ne contient pas de disposition à ce sujet.

## **BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

La modification simplifiée (Art. L143-37 Code Urbanisme) du SCOT du bassin de vie du Sornin a été décidée en conseil communautaire qui en a délibéré le 18 juin 2016.

Le dossier du projet de modification n°1 du SCOT du Bassin de Vie du Sornin a été adressé aux Personnes Publiques Associées fin octobre.

Puis, conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article L143. 38 du code de l'urbanisme et de la délibération de Belmont Charlieu Communauté en date du **20 octobre 2016**, les modalités de mise à disposition du public ont été les suivantes :

- Mise à la disposition du public à l'accueil du Belmont Charlieu Communauté, aux jours et heures d'ouverture habituels, et a été accompagné d'un registre permettant au public de consigner ses observations.
- Mise à disposition du public sur les territoires des communes concernées par la modification, à savoir : St Denis de Cabanne, Ecoche, St Nizier sous Charlieu et Charlieu. Il a été mis à la disposition du public à l'accueil de chaque mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, et a été accompagné d'un registre permettant au public de consigner ses observations.
- Les dates de cette mise à disposition ont été communiquées grâce un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra le consulter et formuler des observations. Cet avis a été porté à la connaissance du public au moins huit jours avant et durant toute la durée de la mise à disposition, grâce aux moyens suivants :

- Affichage aux sièges de Belmont-Charlieu Communauté et dans les mairies des 4 communes concernées ;
- Mention sur le site Internet de Belmont-Charlieu Communauté ;
- Diffusion dans des journaux locaux : Le journal du Progrès du 19 décembre 16 (dans le tirage local de la région de St Etienne et celui de la région de Roanne) et le journal du Pays Roannais du 22 décembre 16

A l'issue de cette mise à disposition du public, aucune observation du public n'a été consignée dans les registres mis à disposition.

Huit avis émanant des Personnes Publiques Associées ont été reçus :

- Chambre d'Agriculture 42 : avis favorable assorti
  - D'un souhait : avoir plus de détail sur la méthode employée pour connaître les surfaces artificialisées par les bâtiments agricoles
  - D'une demande de reformulation de la phrase peu claire page 12
- Chambre des Métiers 42 : pas d'observation particulière
- Pays Charolais Brionnais : pas d'observation particulière
- Conseil Départemental : pas d'observation particulière
- DDT 42 : avis favorable assorti de deux remarques de forme et sans incidence, et de trois demandes
  - L'objectif chiffré de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est de - 47 % par rapport à la décennie précédente. Des objectifs chiffrés par types d'espace permettraient de mieux maîtriser la consommation sur chacun de ces espaces
  - Citer le SRCE qui doit être pris en compte par le SCOT et qui a été approuvé en 2014 par l'Etat et la Région Rhône-Alpes
  - Evoquer l'existence du Cadre Régional « Matériaux et carrières » de mars 2013
- Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : pas d'observation particulière
- SYEPAR SCOT Roannais : avis favorable
- Roanne Agglomération : avis favorable

## PROPOSITIONS

Après avoir entendu Monsieur le Président présenter les avis émanant des Personnes Publiques Associées et le bilan de la mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°1 du SCOT, les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- 1. Approuver le bilan de la mise à disposition présenté par Monsieur le Président ;**
- 2. Apporter les éléments de réponse ou porter les modifications ou compléments ci-après suite aux avis des Personnes Publiques Associées reçus :**

- Chambre d'Agriculture
  - Un éclaircissement sur la méthode employée pour évaluer la consommation foncière a été apporté par courrier le 10 mars 2017
  - La phrase confuse repérée a été reformulée comme suit (page 14 dans le dossier pour approbation) : « *Concernant l'activité agricole, la consommation est, logiquement, plus diffuse, avec des installations plus conséquentes dans les vals de Loire et du Sornin, à Briennon, Pouilly sous Charlieu, Chandon, pour ne citer que les communes où les prélèvements dépassent 2 ha.* »
- DDT 42
  - Des objectifs chiffrés par type d'espace ont été rajoutés (page 16) : « *Il serait souhaitable que 80 % maximum des besoins fonciers soient prélevés sur des terres agricoles, soit une*

- *proportion moindre qu'entre 2001 et 2013 (84 %). L'ensemble de cette limitation permettrait de réduire de 60 % les prélèvements sur les espaces agricoles en les réduisant des 227 ha artificialisés entre 2001 et 2013 à 90 ha au maximum. »*
- Un complément d'information sur le SRCE a été inséré pages 7 et 19
- Un complément sur le Cadre Régional « Matériaux et carrières » de mars 2013 a été inséré page 19

3. **Approuver en conséquence le dossier de Modification simplifiée n°1 du SCOT du Bassin de vie du Sornin annexé**
4. **Dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes. Ainsi que sur le site de la Communauté de Communes. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**

Il sera en outre publié au Recueil des actes administratifs et sera transmise en Préfecture accompagnée du dossier de modification simplifié N°1.

La délibération devient exécutoire dès sa publication et sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies à l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la modification simplifiée N° 1 du SCoT du Bassin de Vie du Sornin.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... 17 MARS 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170317-N2017-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017

Publication : 17/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuisinier)

**N°2017/021**

### **OBJET : AVENANT PORTANT SUR LES MODALITES D'INTERVENTION POUR LA GESTION DU TRESOR DE L'ABBAYE DE LA BENISSON-DIEU**

La Communauté de Communes a confié la gestion du Trésor de l'Abbaye de La Bénisson-Dieu à l'office de tourisme du Pays de Charlieu-Belmont. Une convention a été faite en 2015 pour clarifier les rôles et missions de chacune des parties (Commune, Office de Tourisme et Communauté). Un avenant est rédigé afin de mettre à jour le paragraphe « Engagement, charges et responsabilités de Charlieu-Belmont Communauté ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer cet avenant pour la gestion du Trésor de la Bénisson Dieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 17 MARS 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Après le départ de M René VALORGE, le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mme Isabelle DUJELET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. René VALORGE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif Principal**

Votes : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	958 071,53 €	723 429,61 €	0,00 €	723 429,61 €	958 071,53 €
Opérations de l'exercice	6 836 486,50 €	7 879 275,15 €	2 340 998,63 €	2 598 606,55 €	9 177 485,13 €	10 477 881,70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 836 486,50 €</b>	<b>8 837 346,68 €</b>	<b>3 064 428,24 €</b>	<b>2 598 606,55 €</b>	<b>9 900 914,74 €</b>	<b>11 435 953,23 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	2 000 860,18 €	465 821,69 €	0,00 €	465 821,69 €	2 000 860,18 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	2 566 973,00 €	2 194 400,00 €	2 566 973,00 €	2 194 400,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000 860,18 €</b>	<b>3 032 794,69 €</b>	<b>2 194 400,00 €</b>	<b>3 032 794,69 €</b>	<b>4 195 260,18 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>2 000 860,18 €</b>	<b>838 394,69 €</b>			<b>1 162 465,49 €</b>

**Compte administratif ADS**

Votes : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	13 502,48 €	0,00 €	13 502,48 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	51 861,86 €	53 010,94 €	936,00 €	17 694,04 €	52 797,86 €	70 704,98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>51 861,86 €</b>	<b>53 010,94 €</b>	<b>14 438,48 €</b>	<b>17 694,04 €</b>	<b>66 300,34 €</b>	<b>70 704,98 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	1 149,08 €	0,00 €	3 255,56 €	0,00 €	4 404,64 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 149,08 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>3 255,56 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>4 404,64 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>1 149,08 €</b>		<b>2 255,56 €</b>		<b>3 404,64 €</b>

**Compte administratif Déchets Ménagers Charlieu**

Votes : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	221 552,72 €	0,00 €	75 193,83 €	0,00 €	296 746,55 €
Opérations de l'exercice	2 152 153,24 €	2 098 360,33 €	139 760,32 €	158 831,89 €	2 291 913,56 €	2 257 192,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 152 153,24 €</b>	<b>2 319 913,05 €</b>	<b>139 760,32 €</b>	<b>234 025,72 €</b>	<b>2 291 913,56 €</b>	<b>2 553 938,77 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	167 759,81 €	0,00 €	94 265,40 €	0,00 €	262 025,21 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	141 500,00 €	0,00 €	141 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>167 759,81 €</b>	<b>141 500,00 €</b>	<b>94 265,40 €</b>	<b>141 500,00 €</b>	<b>262 025,21 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>167 759,81 €</b>	<b>47 234,60 €</b>			<b>120 525,21 €</b>

**Compte administratif Traitement des boues**

Votes : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	194 780,97 €	0,00 €	2 894,54 €	0,00 €	197 675,51 €
Opérations de l'exercice	248 709,52 €	193 277,81 €	0,00 €	0,00 €	248 709,52 €	193 277,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>248 709,52 €</b>	<b>388 058,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 894,54 €</b>	<b>248 709,52 €</b>	<b>390 953,32 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	139 349,26 €	0,00 €	2 894,54 €	0,00 €	142 243,80 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>139 349,26 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>2 894,54 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>142 243,80 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>139 349,26 €</b>		<b>94,54 €</b>		<b>139 443,80 €</b>

## Compte administratif SCOT

Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	20 411,29 €	0,00 €	132 327,03 €	0,00 €	152 738,32 €
Opérations de l'exercice	63 176,93 €	43 344,35 €	32 911,00 €	46 763,09 €	96 087,93 €	90 107,44 €
TOTAUX	63 176,93 €	63 755,64 €	32 911,00 €	179 090,12 €	96 087,93 €	242 845,76 €
Résultats de clôture	0,00 €	578,71 €	0,00 €	146 179,12 €	0,00 €	146 757,83 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	55 500,00 €	46 820,00 €	55 500,00 €	46 820,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	578,71 €	55 500,00 €	192 999,12 €	55 500,00 €	193 577,83 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	578,71 €	0,00 €	137 499,12 €		138 077,83 €

## Compte administratif Déchets Ménagers Belmont

Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	123 674,07 €	0,00 €	129 466,63 €	0,00 €	253 140,70 €
Opérations de l'exercice	535 488,89 €	573 531,23 €	170 703,41 €	62 490,06 €	706 192,30 €	636 021,29 €
TOTAUX	535 488,89 €	697 205,30 €	170 703,41 €	191 956,69 €	706 192,30 €	889 161,99 €
Résultats de clôture	0,00 €	161 716,41 €	0,00 €	21 253,28 €	0,00 €	182 969,69 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	161 716,41 €	0,00 €	21 253,28 €	0,00 €	182 969,69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		161 716,41 €		21 253,28 €		182 969,69 €

## Compte administratif Budget annexe SPANC

Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	21 082,98 €	0,00 €	39 150,03 €	0,00 €	60 233,01 €
Opérations de l'exercice	73 781,39 €	58 955,61 €	1 050,30 €	375,57 €	74 831,69 €	59 331,18 €
TOTAUX	73 781,39 €	80 038,59 €	1 050,30 €	39 525,60 €	74 831,69 €	119 564,19 €
Résultats de clôture	0,00 €	6 257,20 €	0,00 €	38 475,30 €	0,00 €	44 732,50 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	6 257,20 €	1 900,00 €	38 475,30 €	1 900,00 €	44 732,50 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	6 257,20 €	0,00 €	36 575,30 €		42 832,50 €

## Compte administratif ENFANCE JEUNESSE

Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	61 536,00 €	26 371,59 €	0,00 €	26 371,59 €	61 536,00 €
Opérations de l'exercice	1 010 131,70 €	1 158 247,49 €	120 052,99 €	145 947,91 €	1 130 184,69 €	1 304 195,40 €
TOTAUX	1 010 131,70 €	1 219 783,49 €	146 424,58 €	145 947,91 €	1 156 556,28 €	1 365 731,40 €
Résultats de clôture	0,00 €	209 651,79 €	476,67 €	0,00 €	476,67 €	209 651,79 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	33 900,00 €	18 300,00 €	33 900,00 €	18 300,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	209 651,79 €	34 376,67 €	18 300,00 €	34 376,67 €	227 951,79 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	209 651,79 €	16 076,67 €	0,00 €		193 575,12 €

## Compte administratif TOUS FADEL

Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	623,91 €	0,00 €	6 525,43 €	0,00 €	7 149,34 €
Opérations de l'exercice	17 242,65 €	21 866,88 €	19 379,57 €	14 900,47 €	36 622,22 €	36 767,35 €
TOTAUX	17 242,65 €	22 490,79 €	19 379,57 €	21 425,90 €	36 622,22 €	43 916,69 €
Résultats de clôture	0,00 €	5 248,14 €	0,00 €	2 046,33 €	0,00 €	7 294,47 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	5 248,14 €	0,00 €	2 046,33 €	0,00 €	7 294,47 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		5 248,14 €		2 046,33 €		7 294,47 €

## Compte administratif ATELIERS PARTAGES

Votes : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

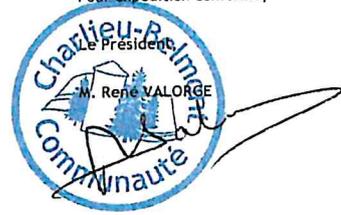
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	33 599,63 €	0,00 €	116 168,56 €	0,00 €	149 768,19 €
Opérations de l'exercice	113 041,06 €	98 244,81 €	89 507,52 €	84 043,60 €	202 548,58 €	182 288,41 €
TOTAUX	113 041,06 €	131 844,44 €	89 507,52 €	200 212,16 €	202 548,58 €	332 056,60 €
Résultats de clôture	0,00 €	18 803,38 €	0,00 €	110 704,64 €	0,00 €	129 508,02 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	18 803,38 €	5 000,00 €	110 704,64 €	5 000,00 €	129 508,02 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	18 803,38 €	0,00 €	105 704,64 €		124 508,02 €

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus ;

Pour expédition conforme,



Date de transmission en Sous Préfecture :	05 AVR. 2017
Date de Publication :	05 AVR. 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-022A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/023**

### **OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DE CHARLIEU- BELMONT COMMUNAUTE**

Oui l'exposé des comptes de gestion 2016 du Receveur Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte les comptes de gestion 2016 du budget principal, du budget annexe déchets ménagers du Canton de Belmont, du budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu, du budget annexe SPANC, du budget annexe traitement des boues, du budget annexe Enfance Jeunesse, du budget annexe SCOT, du budget annexe Tous Fadel, du budget annexe ateliers partagés, du budget annexe ADS de Charlieu-Belmont Communauté après rapprochement des comptes administratifs.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017  
Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

N°2017/024

### OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TOUS FADEL 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF TOUS FADEL 2017		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>17 200,00</b>	<b>17 200,00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>20 148,14</b>	<b>20 148,14</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuzinzier)

**N°2017/025**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ATELIERS PARTAGES 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2017</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>195 454,64</b>	<b>195 454,64</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>117 003,38</b>	<b>117 003,38</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuisinier)

**N°2017/026**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF SPANC 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF SPANC 2017</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>38 835,30</b>	<b>38 835,30</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>77 210,00</b>	<b>77 210,00</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/027**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF BOUES 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF BOUES 2017</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>349 849,26</b>	<b>349 849,26</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/028**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ADS 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF ADS 2017</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>7 528,56</b>	<b>7 528,56</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>63 473,00</b>	<b>63 473,00</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU Ren , Mme MONTANES V ronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY H l ne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX J r mie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arriv    19h09), M PALLUET Jo l, Mme MIJAT Martine, M MARC G rard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE Ren , Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de pr sents : 35                      Nombre de votants : 37

Excus s : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc   Mme MONTANES V ronique, Mme LAPALUS Sylvie   M POINTET Pierre

Election d'un secr taire de s ance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N 2017/029**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS MENAGERS 2017**

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales,  
Vu le d bat d'orientations budg taires du 9 f vrier 2017,

Ou  cet expos  et apr s en avoir d lib r    l'unanimit , le Conseil Communautaire,

- Approuve et arr te le budget primitif de l'exercice 2017, vot  par chapitre, en  quilibre section par section aux sommes ci-apr s :

<b>BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2017</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>313 340,00</b>	<b>313 340,00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>2 892 389,90</b>	<b>2 892 389,90</b>

Ainsi fait et d lib r ,   Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus pr cis s  
ont sign  au registre tous les membres pr sents.

D lib ration rendue ex cutoire par publication   compter  
du..... 22 MARS 2017  
Le Pr sident informe que la pr sente d lib ration peut faire  
l'objet d'un recours pour exc s de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un d lai de 2 mois,   compter de la pr sente  
publication.

Le Pr sident de la Communaut   
de Communes

M Ren  VALORGE

Accus  de r ception - Minist re de l'Int rieur

042-200035202-20170322-N2017-029-DE

Accus  certifi  ex cutoire

R ception par le pr fet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/030**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE SCOT 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF SCOT 2017</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>229 754,12</b>	<b>229 754,12</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>53 455,00</b>	<b>53 455,00</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 22 MARS 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/031**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ENFANCE JEUNESSE 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2017</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>86 541,67</b>	<b>86 541,67</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 140 311,00</b>	<b>1 140 311,00</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **27 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170327-N2017-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2017

Publication : 27/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/032**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>6 391 214,69</b>	<b>6 391 214,69</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>8 537 277,07</b>	<b>8 537 277,07</b>

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/033**

### **OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION PARTICULIERE POUR LE PRET DU BROYEUR AVEC LE SYMISOA**

Dans le cadre de la démarche de mutualisation entreprise sur le territoire depuis le début du mandat, un projet de convention est proposé afin de partager l'utilisation du broyeur avec les équipes du SYMISOA. Cette convention prévoit les modalités pratiques et financières (60 € la journée) de cette mise à disposition entre la Communauté et le SYMISOA ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention avec le SYMISOA pour le prêt du broyeur (tarif 60 € la journée).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**23 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170323-N2017-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/034**

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017**

Vu le débat d'orientations budgétaires du 9 février 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de maintenir le taux de C.F.E – Cotisation Foncière des Entreprises, pour 2017 à 22,79 %,
- Décide de maintenir le taux de la taxe d'habitation, pour 2017 à 9,53 %,
- Décide de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti, pour 2017 à 1,89 %.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/035**

### **OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 900 000 € (THD) AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE**

Suite à une consultation, les offres de prêt pour 900 000 € sont examinées par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- Décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 900 000 € destiné à financer les investissements 2017 (projet THD42) et dont le remboursement s'effectuera en 25 échéances annuelles en amortissement constant. Ce prêt portera intérêt au taux de 1,83 %. Le point de départ en amortissement est fixé au 25/08/2017. La première échéance anticipée aura lieu le 25/12/2017 et la deuxième échéance anticipée le 25/06/2018. Les autres échéances suivront une périodicité annuelle. Le taux équivalent est de 1,65 %. Les frais de dossier sont de 900 €.

Le remboursement anticipé du prêt est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

- Autorise le Président à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/036**

### **OBJET : MISE A JOUR DES INDEMNITES AUX ELUS (REFONTE GRILLE INDICIAIRE)**

Pour mémoire M. le Président rappelle que les délibérations initiales de 2014 concernant l'attribution des indemnités de fonction aux élus mentionnent l'indice brut 1015, or depuis le 1er janvier 2017 l'indice brut terminal de la fonction publique est l'indice brut 1022 (majoré 826). Il convient donc de prendre une nouvelle délibération et afin de ne pas avoir à refaire début 2018 (un nouvel indice terminal est prévu) il conviendrait de mentionner uniquement "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans montant ni référence à l'indice. Le reste demeure inchangé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'attribuer au Président de la Communauté, une indemnité de fonctions au taux de 67.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, correspondant à la tranche de population 20 000 à 49 999 habitants, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Décide d'attribuer aux Vice-présidents de la Communauté, une indemnité de fonctions au taux de 24,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, correspondant à la tranche de population 20 000 à 49 999 habitants, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 17 MARS 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/037**

### **OBJET : DECISION SUR L'APPORT D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT SUR LE PROJET DE RESIDENCE SENIORS CLOS ST GILDAS**

M. le Président explique qu'un document complet de présentation du projet a été joint à la note synthétique. Une analyse des possibilités réglementaires pour la Communauté de Communes de garantir un emprunt est présentée au Conseil. M. le Vice-président aux finances indique que les limites réglementaires sont au nombre de trois :

- la division du risque : le cumul des garanties apportées par les collectivités ne doit pas représenter plus de 50 % du montant à garantir (ici 190 000 €)
- la limite budgétaire : les annuités d'emprunt et de la nouvelle garantie qui ne doivent pas, une fois additionnées, dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement
- la plafonnement par bénéficiaire à 10% de la capacité à garantir de la communauté (soit 50 % des recettes réelles de fonctionnement – les annuités des emprunts)

A noter : des demandes ont été faites au Département et à la Région pour connaître leur possibilité d'accompagnement de ce projet. Il est précisé que la Caisse des Dépôts et Consignations s'engage que si une collectivité se porte garant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 20 pour, 3 contre et 14 abstentions, le Conseil Communautaire,

- se prononce sur le principe de l'apport d'une garantie d'emprunt au bénéfice de la SCI porteuse du projet immobilier spécifique de résidence seniors Clos St Gildas, dans la limite des possibilités réglementaires de la collectivité évaluées à 183 722 € (plafond par bénéficiaire) et ce dans la mesure où la ville de Charlieu apporte une garantie équivalente, ce qui ramène le plafond à 95 000 € (limite division du risque).
- demande l'intervention en garantie de la Région et du Département pour venir diminuer le montant garanti par la Communauté de Communes et la Ville de Charlieu ;

- dit que le montant garanti par Charlieu Belmont Communauté sera établi définitivement lorsque toutes les collectivités se seront prononcées
- fixe en tout état de cause la durée de l'engagement à la durée d'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le capital de la SCI.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/038**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASOIE**

L'association ASOIE sollicite la Communauté de Communes pour une aide de 13 000 € au titre de l'année 2017 (contre 12 500 € en 2016) pour un budget total de 14 600 €.

Bilan 2016 : 151 personnes ont été suivies par l'ASOIE à l'occasion de 499 entretiens (à noter arrêt de la permanence sur Belmont faute de fréquentation)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 13 000 € à l'ASOIE pour l'année 2017.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/039**

### **OBJET : CHARTE PARTENARIALE AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Président explique que l'école de musique a été restructurée et dispose de moyens de fonctionnement améliorés grâce aux nouveaux locaux mis à disposition par la Communauté de Communes. La charte partenariale avec le Département permet notamment d'inscrire cet équipement communautaire culturel dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la charte partenariale entre le Département (dans le cadre de son schéma de développement des enseignements artistiques) et l'Ecole de musique du Pays de Charlieu Belmont pour une durée de 5 ans à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**2.2. MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU Ren , Mme MONTANES V ronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY H l ne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX J r mie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arriv    19h09), M PALLUET Jo l, Mme MIJAT Martine, M MARC G rard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE Ren , Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de pr sents : 35

Nombre de votants : 37

Excus s : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc   Mme MONTANES V ronique, Mme LAPALUS Sylvie   M POINTET Pierre

Election d'un secr taire de s ance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

### N 2017/040

### OBJET : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON MEDICALE A CHARLIEU

M. le Pr sident pr sente les  l ments complets de l'Avant-Projet D finitif de l'am nagement d'une maison m dicale   Charlieu.

Conform ment   la d lib ration du Conseil Communautaire du 18 f vrier 2016 ce projet de maison m dicale int gre le p le de sant  pluri-professionnel de Charlieu. Elle accueillera les m decins du cabinet m dical du Sornin. Cet  quipement leur permettra d'envisager pour certains le passage   temps plein et surtout l'accueil de nouveaux confr res. Ce b timent devra accueillir jusqu'  8 cabinets tout en garantissant des facilit s de stationnement pour la client le avec un parking d di . Elle disposera par ailleurs d'un accueil et secr tariat, d'espaces d'attente, d'une salle de r union, et d'une salle d'urgence. L'ensemble du projet se d veloppe sur une superficie de 425 m<sup>2</sup> (2 niveaux) pour un montant total de 584 341.30   HT auquel s'ajoutent les 100 000   d'acquisition du b timent.

Ou  cet expos  et apr s en avoir d lib r    l'unanimit , le Conseil Communautaire,

- Valide l'avant-projet d finitif ainsi pr sent  pour un montant estimatif de 584 341.30   HT,
- Sollicite des subventions aupr s de la R gion sur sa ligne de droit commun et aupr s de l'Etat au titre du Fonds de Soutien   l'Investissement Local pour 200 000  .
- Dit que la d pense est pr vue au budget primitif principal en section d'investissement

Ainsi fait et d lib r ,   Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus pr cis s  
ont sign  au registre tous les membres pr sents.

D lib ration rendue ex cutoire par publication   compter  
du ..... 24 MARS 2017

Le Pr sident informe que la pr sente d lib ration peut faire  
l'objet d'un recours pour exc s de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un d lai de 2 mois,   compter de la pr sente  
publication.

Le Pr sident de la Communaut   
de Communes

M. Ren  VALORGE

Accus  de r ception - Minist re de l'Int rieur

042-200035202-20170324-N2017-040-DE

Accus  certifi  ex cutoire

R ception par le pr fet : 24/03/2017

Publication : 24/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/041**

### **OBJET : AJUSTEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS LABELLISES PAR UN POLE DE COMPETITIVITE**

M. le Président rappelle que le Fond Unique Interministériel permet de soutenir les entreprises éligibles dans leur projet d'innovation. Des appels à projet pour les dossiers labellisés « pôle de compétitivité » sont régulièrement lancés (environ tous les 6 mois). Pour que le projet soit financé, il doit passer par 3 étapes : la labellisation du projet par un pôle de compétitivité, le classement DGE (qui détermine le taux d'aide du FUI) et enfin le cofinancement par une ou plusieurs collectivités territoriales.

Par délibération en date du 16 juin 2016, le Conseil Communautaire a validé la création d'un fonds de soutien pour les entreprises du territoire qui s'engagent dans une démarche de recherche et développement et qui sont labellisées par un pôle de compétitivité.

Pour être éligible au fonds de soutien ainsi institué il faut que :

- le bénéficiaire soit une entreprise disposant d'une unité de production sur Charlieu-Belmont Communauté.
- le bénéficiaire entre dans un dispositif « pôle de compétitivité » c'est-à-dire être labellisé.
- le demandeur dépose un dossier de présentation succinct du projet recherche et développement accompagné d'une note sur les retours attendus en termes de création d'emploi à 5 ans, d'évolution du chiffre d'affaire sur 5 ans et de développement de partenariats locaux le cas échéant.
- le bénéficiaire doit obtenir un financement via le FUI pour déclencher le cofinancement par Charlieu Belmont Communauté.

Sur la base du dossier ainsi présenté à Charlieu Belmont Communauté le Président, sur délégation du Conseil Communautaire, peut alors attribuer un montant de subvention comme suit :

- 20 000 € maximum si les 3 critères cumulatifs suivants sont remplis : objectif de 3 emplois nouveaux créés à 5 ans, 300 000 € de chiffre d'affaires supplémentaire dégagé sur 5 ans, l'engagement du bénéficiaire d'au moins 200 000 € dans le projet de recherche et développement labellisé par le pôle de compétitivité.
- 10 000 € maximum si les 3 critères décrits plus haut ne sont pas tous remplis.

Ces modalités doivent faire l'objet d'une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Par ailleurs, il n'y aura plus à signer de convention cadre entre l'Etat et les collectivités partenaires des projets soutenus et portant sur leurs engagements respectifs, seule une convention de financement entre le bénéficiaire et Charlieu Belmont Communauté doit être signée. Il y a donc lieu de modifier sur ce dernier point la délibération cadre de la communauté de communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Confirme la création d'un fonds de soutien à l'innovation pour un montant annuel de 40 000 €,
- Délègue au Président, pour la durée de son mandat, la décision d'accorder les montants individuels sous réserve de l'application des conditions et des critères décrits plus haut.
- Délègue au Président, pour la durée de son mandat, le soin d'établir et signer la convention de financement entre le bénéficiaire et Charlieu Belmont Communauté.
- Précise que le versement du montant individuel de la subvention ainsi allouée ne pourra intervenir qu'après la signature de la convention de financement entre le bénéficiaire et Charlieu Belmont Communauté et ce en un seul versement.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**22 MARS 2017**  
Le Président informé que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017  
Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/042**

### **OBJET : CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES (AIDES EN MATIERE ECONOMIQUE)**

M. le Président rappelle que l'article 3 de la loi NOTRe prévoyait que la Région mette en place avant le 31 décembre 2016 un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le Conseil régional étant seul compétent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région (hors immobilier).

Le SRDEII a été adopté par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 16 décembre 2016.

A noter : les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou Métropole de Lyon disposent de la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région n'est plus compétente de plein droit sur ces aides. Toutefois, elle pourra participer en complément de la collectivité au financement de certains projets. Dans ce cas, le cadre conventionnel précisant les conditions d'intervention de la Région sera la convention attributive de subvention de la Région.

Cependant, concernant les aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficultés attribuées par les EPCI, elles doivent faire l'objet d'un conventionnement avec la Région.

La convention 2017/2021 porte sur le fonds innovation mis en place par le Conseil Communautaire en 2016 (délibération du 20 octobre 2016) et modifié ce jour.

**Aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté relevant de l'article L 1511-2 du CGCT**

Nom de l'aide	Régime d'aide régional de référence (cf en annexe)	Forme de l'aide (subvention, avance, prêt bonifié, prestation...)	Assiette de l'aide (types de dépenses, plafonds)
Fonds de soutien aux projets accompagnés par un Pôle de compétitivité	Innovation	Subvention	<p>40 000 € par an pour au moins deux entreprises.</p> <p>Un maximum de 20 000 € par entreprise si les 3 critères cumulatifs suivants sont réunis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 emplois créés à 5 ans</li> <li>- 300 000 € de chiffre d'affaires supplémentaires sur 5 ans</li> <li>- un investissement dans le projet recherche et développement de l'entreprise bénéficiaire d'au moins 200 000 €</li> </ul> <p>Si les critères ne sont pas remplis la subvention sera plafonnée à 10 000 €</p> <p>L'aide sera versée après l'obtention de l'accord de la BPI sur le projet labellisé</p>

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention 2017/2021 avec la Région Auvergne Rhône Alpes.
- Dit que les dépenses inhérentes à la signature de cette convention sont prévues sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **23 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170323-N2017-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/043**

### **OBJET : VALIDATION DES STATUTS DU SYMISOA**

M. le Président présente aux conseillers communautaires le projet de modification de statuts du SYMISOA ; Pour rappel, afin de mettre en œuvre le contrat de rivière Sornin et de pérenniser la gestion des rivières à l'échelle du bassin versant, les communautés de communes de La Clayette, Chauffailles, Semur en Brionnais, Belmont de la Loire et Charlieu, ainsi que la commune de Baudemont, ont adhérees au SYMISOA, créé par l'arrêté inter-préfectoral SPR N°390/07 du 8 janvier 2008.

Le Comité Syndical du SYMISOA a souhaité modifier les statuts du syndicat, pour prendre en compte les récentes fusions d'EPCI, pour prévoir l'élargissement du périmètre suite à la demande d'adhésion de la CCHB pour les 6 communes du Rhône présentes sur le bassin du Sornin, pour fixer le siège du syndicat à l'adresse des bureaux actuels, et pour actualiser les modalités de répartition des délégués et des dépenses, conformément à ce qui été établi pour élaborer les 2nd contrat de rivière.

Conformément à l'article L 5212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, chaque membre du syndicat doit délibérer sur cette modification statutaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Modifie l'article 1 des statuts comme suit :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre :

- Charlieu Belmont Communauté
- Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais,
- Communauté de Communes du Canton de Semur en Brionnais,
- Communauté de Communes Saône Beaujolais
- Désignées ci-après par « collectivités membres ».

- Modifie l'article 3 des statuts comme suit :

Le siège du syndicat mixte du Sornin est fixé 50 route de St Denis, 42190 Charlieu.

- Modifie l'article 5 des statuts comme suit :

Le syndicat est administré par le comité syndical composé de délégués élus par les organes

délibérants des collectivités membres. Le nombre de délégués, désignés pour siéger physiquement au comité, est déterminé dans les proportions suivantes :

La répartition des sièges au sein du comité syndical est basée sur le prorata de population de chacun des membres située sur le bassin versant du Sornin, selon la répartition suivante :

Taux pop BV < 10% : 2 sièges

10% <= Taux pop BV < 30% : 3 sièges

30% <= Taux pop BV < 40% : 4 sièges

Taux pop BV >= 40% : 5 sièges

Avec Taux pop BV = (Part de la population de la collectivité située sur le bassin versant/ Population totale du bassin versant) X 100

Etant donné la règle de répartition précédemment définie, le nombre de délégués de chaque collectivité est le suivant :

Collectivité membre	Taux de répartition	Nombre de délégués
Charlieu Belmont communauté	44,49 %	5
Communauté de communes de Chauffailles La Clayette	45,64 %	5
Communauté de communes du Canton de Semur en Brionnais	3,55 %	2
Communauté de communes Saône Beaujolais	6,32 %	2
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>14</b>

Chacun des délégués est désigné pour la durée du mandat de la collectivité qui le délègue. Chaque délégué dispose d'une voix.

Chaque collectivité membre désignera 1 délégué suppléant pour 1 délégué titulaire. Ces délégués suppléants seront appelés à siéger au conseil avec voix délibérative (en cas d'empêchement du délégué titulaire).

- De modifier l'article 6 des statuts comme suit :

**1. Financement des charges de fonctionnement du syndicat :**

Les charges de fonctionnement comprennent toutes les charges de la section fonctionnement du budget du syndicat.

Le financement des charges de fonctionnement du syndicat est assuré par :

- Les subventions et contributions de toute nature ;
- Pour la part résiduelle, par les cotisations des collectivités membres, sur la base de la règle de répartition exposée ci-dessous :

Taux pop BV = (Part de la population de la collectivité située sur le bassin versant/ Population totale du bassin versant) X 100, dont les valeurs sont définies à l'article 5 des présents statuts.

Ce taux est désigné ci-après par « taux pop BV ».

**1. Financement des travaux de restauration des milieux aquatiques :**

- Travaux d'intérêt bassin versant (préservation et restauration des zones humides, mise en défens et reconstitution des ripisylves, lutte contre les espèces végétales envahissantes...) : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est réparti de manière mutualisée entre les collectivités membres, en appliquant les « taux pop BV » définis à l'article 5.

- Investissements matériels pour le fonctionnement de l'équipe rivière et de la cellule animation (véhicules, outillages, matériel informatique...) : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est réparti de manière mutualisée entre les collectivités membres, en appliquant les « taux pop BV » définis à l'article 5.

- Etudes et acquisitions de données d'intérêt bassin versant (suivis qualité, suivis hydrologiques, études biodiversité, études stratégiques globales...) : le coût résiduel (après déduction des

- subventions perçues) est réparti de manière mutualisée entre les collectivités membres, en appliquant les « taux pop BV » définis à l'article 5.

- Autres dépenses d'investissement (études et/ou travaux) liées à la restauration des milieux aquatiques d'intérêt plus localisé : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est financé par la (ou les) collectivité(s) membre(s) sur le territoire de laquelle (ou desquelles) portent les dépenses.

## 2. Financement des dépenses d'investissement en lien direct avec la protection contre les inondations

Sont concernées ici les dépenses d'études et/ou de travaux liés à la protection des populations contre le risque inondation (études et travaux portant sur des ouvrages de protection ou des aménagements à vocation purement hydraulique).

Le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) de ces dépenses est financé par la collectivité membre qui bénéficiera des études/ou aménagements réalisés.

- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **22 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170322-N2017-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 22/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/044**

### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYMISOA**

Suite à la modification des statuts du SYMISOA et à la nouvelle règle de répartition qui définit le nombre de délégués, M. le Président précise qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour siéger.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'issue d'un vote à bulletin secret, le Conseil Communautaire désigne les délégués suivants :

- Délégué titulaire N°1 : M Jean-Luc MATRAY
- Délégué titulaire N°2 : M René VALORGE
- Délégué titulaire N°3 : M Joël PALLUET
- Délégué titulaire N°4 : M Jérémie LACROIX
- Délégué titulaire N°5 : M Michel LAMARQUE
  
- Délégué suppléant N°1 : M Jean LABOURET
- Délégué suppléant N°2 : M Henri GROSDENIS
- Délégué suppléant N°3 : M Gilles AUGAGNEUR
- Délégué suppléant N°4 : Mme Isabelle GRAPELOUP
- Délégué suppléant N°5 : M Fabrice CHENAUD

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**29 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE  


Agence de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170329-N2017-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Publication : 29/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/045**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE PROGRAMME 2017 SUR LE JARNOSSIN**

Considérant le fonctionnement des appels à partenariat mis en place par la Département, M. le Vice-président en charge de l'environnement précise que des dépôts de dossiers sont à faire courant avril pour solliciter les financements sur les différentes actions sur le Jarnossin (tableau récapitulatif : lutte contre les invasives, éradication de la renouée, mise en défens, abreuvoirs, passerelles, plantations, réaménagement de la confluence du Jarnossin, restauration de la continuité écologique effacement et aménagement d'ouvrages).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les dépôts de dossiers sur appels à partenariat auprès du Département pour un montant global de 57 158 € (découpage par action) pour un montant total de dépenses de 269 532 € HT.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **28 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170328-N2017-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2017

Publication : 28/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

### N°2017/046

### OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LE PRET DE MATERIEL ENTRE COLLECTIVITES

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines, rappelle que lors de l'assemblée des  
Maires du mois de juillet 2016 une convention cadre pour la mutualisation du matériel avait été présentée  
puis adressée aux communes. Il convient désormais de passer en phase opérationnelle avec le 1<sup>er</sup> matériel  
mis en commun le broyeur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention cadre de prêt de matériels entre les collectivités du  
territoire (communes et communauté) et lui délègue le soin de définir les annexes particulières à  
chaque matériel (conditions financières particulières).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**05 AVR. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/047**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF TOUS FADEL 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,  
Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
5 248,14 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 624,23
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	623,91
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 248,14
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 046,33
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	5 248,14
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	5 248,14
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALOIRGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINETT Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINETT Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/048**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
18 803,38 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 796,25
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 599,63
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>18 803,38</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	110 704,64
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-5 000,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>18 803,38</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>18 803,38</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **05 AVR. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/049**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF SPANC 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,  
Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
6 257,20 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 825,78
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	21 082,98
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>6 257,20</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	38 475,30
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-1 900,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>6 257,20</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	<b>6 257,20</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **05 AVR. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Publication : 05/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil DIX SEPT****Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/050****OBJET : BUDGET PRIMITIF BOUES 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE  
FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
139 349,26 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-55 431,71
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	194 780,97
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>139 349,26</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 894,54
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-2 800,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>139 349,26</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	139 349,26
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **05 AVR. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/051**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF ADS 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,  
Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
1 149,08 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 149,08
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réallser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 149,08
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 255,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 000,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>1 149,08</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	1 149,08
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **05 AVR. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/052**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 du budget déchets ménagers pays de Charlieu et le compte  
administratifs 2016 du budget déchets ménagers canton de Belmont font apparaître un excédent de  
fonctionnement cumulé de 329 476,22 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**  
**Avec Déchets Ménagers Belmont**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-53 792,91
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	221 552,72
Considérant la dissolution du Budget Déchets Ménagers Belmont et son intégration dans le budget Déchets Ménagers CBC, il convient d'en reprendre le résultat de fonctionnement	161 716,41
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif. Report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>329 476,22</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) D 001 (si excédent)	94 265,40
Considérant la dissolution du Budget Déchets Ménagers Belmont et son intégration dans le budget Déchets Ménagers CBC, il convient d'en reprendre le résultat d'investissement	21 253,28
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 141 500,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>25 981,32</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>329 476,22</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>25 981,32</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>303 494,90</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 05 AVR. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

  
Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALGÈRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/053**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF SCOT 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 578,71 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-19 832,58
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 411,29
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	578,71
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	146 179,12
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-8 680,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	578,71
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	578,71
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M. Gene VALBÜRGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil DIX SEPT**

### **Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

### **N°2017/054**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
209 651,79 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	148 115,79
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	61 536,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>209 651,79</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-476,67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-15 600,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>16 076,67</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>209 651,79</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>16 076,67</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>193 575,12</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 05 AVR. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

  
 Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

**N°2017/055**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de  
l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
2 000 860,18 €.

Le Conseil Communautaire à *l'unanimité* :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 042 788,65
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	958 071,53
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>2 000 860,18</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-465 821,69
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-372 573,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>838 394,69</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>2 000 860,18</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>1 105 944,69</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>894 915,49</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

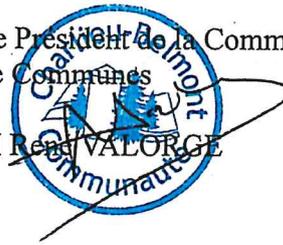
Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M Rena VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170405-N2017-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Publication : 05/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil DIX SEPT Le 16 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 mars 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie,  
Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc  
(arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel,  
M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALSEN Marie-Christine,  
M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

### N°2017/056

(annule et remplace la délibération n°2017-004)

### **OBJET : TARIFS TAXE DE SEJOUR 2017**

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme, explique que suite à l'article 86 de la loi de finances rectificative pour 2016, les EPCI créés au 1er janvier 2017 peuvent instituer la taxe de séjour pour 2017, par une délibération prise avant le 1er février 2017. Ce même article précise que toutes les communes et leurs groupements qui ont déjà institué la taxe et qui souhaitent modifier les taux applicables pour 2017 pour les mettre en conformité avec la réglementation disposent du même délai (1er février) pour prendre une nouvelle délibération.

Pour Charlieu-Belmont Communauté les tarifs n'évolueraient pas sauf pour les établissements classés 1\* (nous n'en avons pas pour l'instant) et pour faire apparaître le tarif des ports de plaisance (Briennon). Pour ce dernier tarif dont le barème est fixé par la loi, une réunion technique devra être organisée prochainement pour définir les modalités d'application et de recouvrement (en lien avec le gestionnaire du port = la commune de Briennon).

Hébergements	Tarifs
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 0,55	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

La taxe de séjour s'applique au régime du réel pour l'ensemble de l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).

La taxe de séjour est collectée semestriellement, voire annuellement pour les campings en gérance.

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures
- Les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire de Charlieu-  
Belmont Communauté.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 1.50 € par nuit et par personne.

Le produit de la taxe de séjour est intégralement reversé à l'office de tourisme.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les tarifs de la taxe de jour et ses exonérations à compter de 2017 tels que présentés ci-dessus.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-004 du 19 janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**21 AVR. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170421-N2017-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017  
Publication : 21/04/2017